



N°	
----	--

28/10/2011

A M E N D E M E N TPrésentés par
Maxime DESOUCHES

D	DECISION de l'Assemblée
	Adopté / refusé / retiré

Point 21 : Projet de création d'une imposition – Modification du code des contributions**Amendement** : Création d'un chapitre 17 – Taxe sur les opérateurs téléphoniques

Il est institué sur le territoire de la collectivité de Saint-Barthélemy, une taxe sur les services payants de radiocommunication permettant d'accéder par voie hertzienne au réseau public de télécommunication.

*La taxe est perçue sur la base d'un pourcentage du montant hors taxe facturée par l'opérateur téléphonique à ses clients. **Le pourcentage est fixé à 8,5 %.***

Le produit de la taxe est comptabilisé trimestriellement, et est versé 15 jours après, au plus tard, auprès de la trésorerie de la collectivité.

Cette taxe devient applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

OBJET :

On constate à l'étude des tarifs des opérateurs téléphoniques, que ces derniers ont une tarification quasiment identique avec la Guadeloupe et la Martinique sur les produits téléphoniques de plus grande consommation. Alors que ces derniers sont soumis à une TVA de 8.5%

Dans le meilleur des cas, les prix pratiqués sont toujours supérieurs à la tarification « hors taxes » de la Guadeloupe et de la Martinique.

La liberté des prix ne nous permet pas d'imposer aux opérateurs qu'ils répercutent cette absence de taxe sur leurs clients, mais en l'absence de bonne volonté de leur part, nous pouvons remettre une taxe équivalente dont le produit permettra d'améliorer la couverture en fibre optique ou la vidéo surveillance, par exemple.

Tel est l'objet de l'amendement qui vous est proposé.

Amendement du 28-10-2011

Exemples de tarification identiques :**Orange :**

- Forfait Cube : 45€ (prix G/M) et prix (SBH/Guyane)
- Forfait Iphone : 49€ (prix G/M) et prix (SBH/Guyane)
- Offre Sans engagement « Card » : 15€ et tarifs/min zone locale vers étranger
 - 1,40 zone caraibe américaines (ZCA)
 - 1,65 zone europe (ZE)
 - 2 € reste du monde
- Recharges 5, 10, 15, 20, 30, 50, 100 € (pas de différence dans les temps décomptés)
- Forfaits Xtrem : 2H 23€, 4H 32€, 6H 42€
0,86 €/mn ZCA, 1.2€ (ZE) ; 1,70€ reste du monde

Digicel :

- Mini Forfaits
- Forfait business

	Forfait business			
	2 H	4H	6H	10H
Guadeloupe	24,0	41,0	47,0	59,0
	€	€	€	€
Prix appel local	0,23	0,18	0,14	0,11
	€	€	€	€
Saint-Barthélemy	24,0	41,0	47,0	59,0
	€	€	€	€
Prix appel local	0,23	0,18	0,14	0,11
	€	€	€	€
Différentiel				
Forfait	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prix à la minute	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Exemples de tarifications variées, mais toujours supérieures au montant HT (-8.5%)**Orange :**

- **Forfaits Bloqués :**

	1H	2H	3H	4H	6H	10H	12H	16H	20H
Guadeloupe	23 €	32 €	42 €	52 €	59 €	69 €	82 €	109 €	137 €
Saint-Barthélemy	22 €	30 €	39 €	48 €	57 €	66 €	76 €	101 €	126 €
Différentiel	4,35%	6,25%	7,14%	7,69%	3,39%	4,35%	7,32%	7,34%	8,03%

Digicel :

- **Forfaits Bloqués :**

	Forfait double bloqué				Forfait double débloqué			
	2 H	4H	6H	10H	2H	4H	6H	10H
Guadeloupe	27,9 €	47,9 €	51,9 €	61,9 €	25,9 €	45,9 €	49,9 €	59,9 €
Prix appel local	0,23 €	0,20 €	0,14 €	0,10 €	0,22 €	0,19 €	0,14 €	0,10 €
Saint-Barthélemy	25,9 €	44,9 €	49,9 €	59,9 €	23,9 €	42,9 €	47,9 €	57,9 €
Prix appel local	0,22 €	0,19 €	0,14 €	0,10 €	0,20 €	0,18 €	0,13 €	0,10 €
Différentiel								
Forfait	7,17%	6,26%	3,85%	3,23%	7,72%	6,54%	4,01%	3,34%
Prix à la minute	4,35%	5,00%	0,00%	0,00%	9,09%	5,26%	7,14%	0,00%

On peut trouver d'autres exemples illustrant la situation sur le site des opérateurs.